

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 9 mai 2023

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LE BADEZET Yoann, Madame GUILLEMOT Marianne, CHAMPOT Nicolas, GERBEAU Philippe, STERVINO Sylvaine, Madame NEDELLEC, Morgane LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, LE LIBOUX Claude, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE DÉVÉHAT Yannick (21h20), Monsieur LE BADEZET Cédric, Adeline COMMEUREUC, LE LERAY Gurvan,

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023.

DÉCISIONS

1°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX 2023

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2022. A cette date, l'indice de référence des loyers était égal à 137.26 soit + **3.50 % d'augmentation**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **13 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention** :

- **DÉCIDE** d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au **1^{er} juillet 2023** (soit + 3.50 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2022) :

2°/ ECHANGE DE TERRAIN RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération n° 76 du 17/9/2020, la commune prévoyait une vente par Mme AUBIN à la Mairie de la parcelle identifiée « rue des écoles »

Suite au décès de Mme AUBIN et à la sollicitation de Me PENGAM, qui pointe le fait que cette opération consistait plutôt à un échange qu'à une vente, il convient de rectifier la délibération initiale actant la nouvelle situation : Changement de périmètre et Consorts AUBIN (échange de la parcelle 1609 de 184 m² contre la parcelle 1607 de 9 m²).

Bien que les parcelles aient des contenances différentes, Monsieur AUBIN a donné son accord pour que cet échange de parcelles soit opéré sans soulte

La valeur des terrains échangés afin d'établir les deux déclarations d'aliéner peuvent être estimées à 184 €uros, pour la référence 1609 et à 9 €uros pour la référence 1607.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15** voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE d'échanger la parcelle** 1609 de 184 m² contre la parcelle 1607 de 9 m² avec les Consorts AUBIN.
- **DECIDE de prendre en charge** les frais afférents à cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2024

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2024. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN, le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

En 2024 sont désignés : les électeurs inscrits sur la dernière liste électorale sous les n° 781, 879 et 96.

4°/ DEVENIR DU LOGEMENT DE FONCTION MAPA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par les représentants de la SA HLM Les FOYERS pour connaître la position définitive de la commune quant au pavillon occupé précédemment par La Directrice de la MAPA.

Ce pavillon est une maison individuelle de 92,4 m² habitables sur une surface de terrain d'environ 400 m². La valeur vénale de la maison est estimée par le service des domaines à 127300 €uros. Le terrain d'assiette est valorisé à 4800 €uros.

La SA HLM Les Foyers est titulaire d'un bail emphytéotique d'une durée restante de 25,75 années. Dans ces conditions, l'indemnisation de la société est évaluée à 75000 €uros (+/- 10%).

La commune doit se prononcer sur la priorité qui lui est octroyée de reprise de cette maison individuelle. Une offre peut être adressée à la SA HLM Les Foyers, différente de celle évaluée par le service des Domaines.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **10** voix pour, 2 contres, 3 abstentions:

- **DECIDE de ne pas faire d'offre auprès de la SA HLM Les Foyers**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ DESIGNATION DU CABINET POUR LA DEFENSE EN APPEL DE L'AFFAIRE CRUARD CHARPENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jugement du litige opposant la commune à la société CRUARD , titulaire du marché de charpente pour la construction de LA RUCHE, a été rendu le 2 février 2023 par le tribunal administratif de RENNES, prononçant le rejet de la requête présentée par la société CRUARD Charpente et CONSTRUCTION BOIS.

La société CRUARD se pourvoit en appel devant la cour d'appel de NANTES.

Il convient donc de décider la continuité de la représentation de notre commune par la Cabinet Coudray, pour assurer notre défense en appel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15** voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de mandater le Cabinet Coudray pour la poursuite de la représentation de la commune et sa défense auprès de la cour d'appel de Nantes.
- **SOLLICITE** le Cabinet Coudray pour établir sa proposition d'honoraires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

INFORMATIONS

1°/ CONCOURS LOGO RESEAU GUERNAUDE

Suite à la réunion annuelle du réseau Guernaude le 23/04/23, les médiathécaires et les élus ont décidé la création d'un logo commun afin de doter la structure d'une identité visuelle officielle qui sera ensuite déclinée sur les différents supports de communication. Il est ouvert aux particuliers des 3 communes du réseau. Début le 1 juin et jusqu'au 31 octobre. Le choix du jury se fera en novembre et le prix sera décerné en décembre. Le règlement a été élaboré et est disponible dans les 3 médiathèques.

2°/ PLANNING DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le planning des travaux de voirie, déposé par la société PIGEON, se dérouleront du 12/06 au 07/07/2023.

Le complément sur la route de Vorlen (17mt) sera réalisé simultanément dans cet intervalle.

3°/ INFORMATIONS SUR L'INAUGURATION DE LA METHANISATION DE KERROCH

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la porte ouverte organisée par les propriétaires du site de méthanisation de Kerroch, dans le cadre de la semaine « Innov'Action », le mercredi 21 juin 2023 de 10H à 18H.

A cette occasion, la route partant de Ponterre vers Kerroch sera condamnée à partir du carrefour de Créhiec pendant la durée de la manifestation. L'accès au site de méthanisation se fera exclusivement par la route de St Yves vers Kerroch (carrefour D1). Des ganivelles seront mises à disposition des organisateurs afin de faciliter la sécurité du site. Par contre la commune ne loue pas de chapiteau ni de tables à l'occasion d'évènements privés.

4°/ INVITATION REPAS DU 15 AOUT A QUELVEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'invitation reçue de Mr le Recteur de GUERN comme chaque année, à destination des conseillers municipaux, pour participer au repas qu'il organise le 15 août 2023, à l'occasion du Pardon de Quelven.

Les noms des élus participants seront précisés au plus tôt.

5°/ RECENSEMENT DES CANDIDATURES DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la moitié des sièges du Sénat sera renouvelée en 2023.

Cette élection se déroule en deux temps. Le 9 juin 2023, aura lieu la désignation des délégués des conseils municipaux qui composeront la majeure partie du collège électoral appelé à élire 170 sénateurs le 24 septembre 2023.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans au suffrage universel indirect par un **collège d'électeurs sénatoriaux** souvent appelés "*grands électeurs*".

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal quels sont les volontaires pour se porter candidat délégué et participer au scrutin à Vannes le 24 septembre.

Monsieur le maire rappelle que la réunion pour l'élection des délégués du conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 19H30.

6°/ INFORMATIONS SUR LA SITUATION DES MEDECINS RATTACHES AU SYNDICAT SARRE BLAVET SANTE (SBS)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- Le Dr Ségolène BOUCLY rejoindra le Centre de santé de Melrand à compter du mois de septembre (à 80%)
- Le Dr Pascal LE BIHAN a débuté ses consultations à St Thuriau pour les Melrandais, Guernates et Malguénacois le 02/05/2023,
- Le Dr Laurent LENOBLE rejoindra le Centre de santé de St Thuriau en fin d'année.

En raison de l'impossibilité d'utiliser les anciens locaux de la pharmacie de Melrand, il est envisagé de recourir aux structures provisoires (ALGECO) sur un terrain communal pour l'ouverture du centre de santé en septembre.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ ART DANS LES CHAPELLES :

Les entretiens avec les candidats pour remplir les fonctions de guide pendant l'été ont été lancés par le jury d'élus. Une première candidature de Rose JEGADO a été retenue et remplira sa mission pendant le mois d'aout et les WE de septembre.
Pour le deuxième poste courant la période de juillet, la candidature d'Ambre LE CLOUËREC a été retenue.

7-2°/ LA COMMISSION DE REVITALISATION :

La présidente de la commission de revitalisation du bourg, informe l'assemblée que la commission se réunira le 12 juin à 20H30 avec présentation du projet de l'étang.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22H00

Prochain conseil municipal : vendredi 9 JUIN 2023 à 19h30 (Elections sénatoriales)

Conseil municipal mensuel habituel : Jeudi 22 Juin 2023 à 20H30.

Conseil municipal exceptionnel : Vendredi 30 Juin 2023 : Election nouveau maire et bureau municipal à 19H00